

Notice CAP ELECTRICIEN

Merci de vous référer au référentiel d'examen, disponible sur le site :
https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_electricien.html

STAGES :

Les candidats individuels n'ont pas de stage obligatoire à réaliser.

OPTIONS :

Il n'y a pas d'option « industriel » ou « habitat » à choisir lors de l'inscription.
Le sujet des épreuves est mixte, mais à dominante de l'un ou l'autre des deux secteurs.
Cette dominante varie selon les années et ne peut être connue dans candidats avant le jour des épreuves.

INSCRIPTION DEFINITIVE :

L'inscription n'est validée qu'une fois les pièces justificatives téléchargées dans cyclade **avant la date limite de dépôt** (se référer au site internet) :

- Confirmation d'inscription (recto et verso) **signée**
- Copie d'une pièce d'identité (une pièce d'identité en cours de validée est nécessaire le jour des épreuves)
- Copie des diplômes déjà obtenus
- Copie de l'attestation de participation à la JDC pour les candidats français de moins de 25 ans

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS HORS DELAI ENTRAINERA L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

BENEFICE DE NOTES :

Les candidats ayant validées une ou plusieurs épreuves lors d'une session précédente peuvent conserver leur bénéfice de note sous certaines conditions.

Attention : les trois épreuves pratiques étant liées, les candidats seront surement obligés de repasser l'EP1 et l'EP2 afin de pouvoir présenter l'EP3.

Si vous êtes dans ce cas merci de contacter le gestionnaire d'examen.

AFFECTATION DANS LES CENTRES :

Aucun changement ne sera effectué. L'affectation se fait en fonction :

- de l'établissement d'inscription renseigné (= grande ville la plus proche de chez vous)
exemple : candidat individuel Chambéry, Valence...
- de la place dans les centres pour les pratiques.

Si vous étiez précédemment scolarisé (ou enseignant) dans un établissement (lycée ou CFA), merci de nous le signaler lors de l'envoi de votre dossier d'inscription afin que vous soyez affecté dans un autre centre pour les épreuves pratiques.

Vous connaîtrez votre affectation définitive lors de la réception de votre convocation mais un mail vous avertira de votre lieu de convocation potentiel en février.

CONVOCATION :

Elle sera mise à disposition via cyclade mi/fin avril, un mail vous en avertira.
Aucune convocation papier ne sera envoyée.